

Le Conseil fédéral rejette deux motions du PLR sans justification convaincante

Berne, le 25 novembre 2010

Communiqué

Le Conseil fédéral rejette deux motions du PLR sans justification convaincante

Des incitations valent mieux que des subventions pour une utilisation énergétique efficace

Le Conseil fédéral a rejeté deux motions du Groupe libéral-radical pour une meilleure protection de l'environnement. Les motifs qu'il a mis en avant sont futiles. Les délégués du parti avaient décidé en juin des mesures de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne les bâtiments. Elles permettent une utilisation énergétique efficace ainsi qu'une dépendance moindre aux combustibles fossiles. Des incitations fiscales ainsi que des standards minimaux sont nécessaires. Les subventions telles que la taxe sur le CO2 apportent peu et constituent des mesures inefficaces sur le long terme. Il s'agit de prendre ses responsabilités, ce que le Conseil fédéral n'a malheureusement pas fait. Son raisonnement n'est pas convainquant. Selon lui, les cantons sont compétents et toutes les mesures nécessaires sont déjà mises en œuvre en matière de droit fiscal et de loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Jacques Bourgeois, conseiller national, déclare : « *Les bâtiments consomment 40% de l'énergie globale. Afin d'obtenir une meilleure efficacité énergétique et de diminuer notre dépendance aux énergies fossiles, des mesures incitatives et non pas contraignantes doivent être mises en œuvre.* »

[Motion 10.3717 Économies d'énergie. Créer des conditions attrayantes pour les assainissements et pour la reconstruction des vieux bâtiments](#)

[Motion 10.3718 Efficacité énergétique. Pour des bâtiments performants d'ici à 2040](#)

[Papier de position du PLR. Les Libéraux-Radicaux sur l'efficacité énergétique, le climat et la sécurité d'approvisionnement](#)

Contacts:

› Jacques Bourgeois, conseiller national, 079 219 32 33

› Noé Blancpain, chef de la communication, 078 748 61 63